

# Maitriser les fondamentaux du droit du travail applicable dans l'aide à domicile



A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de maitriser les fondamentaux du droit du travail applicables dans le secteur de l'aide à domicile

## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître la réglementation du travail applicable aux associations de la branche de l'aide à domicile
- Définir les étapes de la conclusion du contrat de travail
- Sécuriser l'exécution du contrat de travail
- Intégrer les règles d'organisation de la durée du travail dans la gestion des plannings
- Maitriser les différents modes de rupture du contrat de travail

## INFORMATIONS

### Public

Dirigeants  
Salariés administratifs

### Prérequis

Aucun

### Effectif

12 maximum

### Session

INTER ou INTRA

### Durée

14 heures  
2 jours ou 4 demi-journées

### Format

En présentiel ou en  
distanciel

### Dates

Cf. devis

### Tarif

Cf. devis



### Formatrice

Vanessa Sommier  
Avocate  
au Barreau de la Drôme

### Accessibilité

Nos formations peuvent être accessibles aux personnes en situation de handicap.

Contactez-nous afin de nous communiquer vos besoins d'aménagements matériels, techniques, humains et pédagogiques.

# PROGRAMME

---

## **1. Les sources**

- Code du travail
- Jurisprudence
- Conventions et accords collectifs
- Règlement intérieur
- Usages

## **2. Le recrutement et l'embauche**

- Documents et informations demandés aux candidats
- Méthodes d'évaluation lors du processus de recrutement
- Embauche et discrimination
- Formalités et obligations à l'embauche

## **3. Le CDD**

- Motifs et interdictions de recours au CDD
- Durée et renouvellement
- Période d'essai
- Rupture

## **4. Le CDI**

- Période d'essai
- Emploi, qualification, fonctions et rémunération (avenant 43-2020)
- Lieu de travail
- Loyauté et discrétion
- Clauses particulières

## **5. La durée du travail**

- Principes généraux de durée du travail : temps plein/temps partiel
- Principes généraux de la modulation du temps de travail selon l'accord du 30 mars 2006

## **6. La répartition de la durée du travail et la construction des plannings**

- Temps de travail effectif
- Durée minimale/maximale quotidienne et amplitude de travail
- Repos hebdomadaire et autres repos obligatoires
- Travail du dimanche et des jours fériés
- Astreintes
- Travail de nuit
- Plage de non-disponibilité et problématiques liées au multi emploi

## **7. La gestion des plannings**

- Communication et modification des plannings
- Notion d'urgence au sens de l'accord du 30 mars 2006
- Délais de prévenance
- Contreparties accordées aux salariés et refus autorisés
- Refus/non-respect du planning et conséquences

## **8. La résiliation du contrat de travail**

- Licenciement : procédure et motivation
- Démission / démission présumée
- Rupture conventionnelle

## MOYENS PEDAGOGIQUES

Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences

Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation

Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones

Parcours d'apprentissage en plusieurs étapes pour permettre engagement, apprentissage et transfert

Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

## LES + DE LA FORMATION ★★ ★

Illustrations concrètes à travers l'activité de conseil et de défense de l'avocate formatrice

Conseils pour sécuriser ses pratiques professionnelles

Remise d'outils directement réutilisables en situation professionnelle

## EVALUATION ET SATISFACTION



Evaluations des compétences tout au long de la formation par l'apprenant (test de positionnement) et par la formatrice



Evaluation de l'action de formation à chaud à la fin de la formation et à froid 90 jours après la formation



Suivi des présences et remise d'un certificat de réalisation

## NOUS CONTACTER



**PRAGMATIS AVOCATS**  
28 boulevard Général de Gaulle  
26 000 VALENCE

Organisme de formation  
enregistré sous le n° 84260272626  
auprès du Préfet de la région  
Auvergne Rhône-Alpes



[contact@pragmatis-avocats.fr](mailto:contact@pragmatis-avocats.fr)



04 75 78 41 38

Référente pédagogique :  
Vanessa Sommier

Référente administrative  
et interlocutrice handicap :  
Céline Gerland